



Alcoolemie et etudiant boursier

Par **max**, le **26/03/2010** à **15:00**

Bonjour,
suite a un accident materiel important dont je suis le seul acteur
avec degat sur la voirie
j'ai ete controler positif a un taux de 0.99mg/l
aucun antecedant
6 mois de suspension
6 point de retrait
je doit passer en jugement au mois de mai
j'aurai plusieurs question:
doit je me faire accompagner d'un avocat?
puis je esperer avoir une aide?
en ce qui concerne l'inscription de la section 2 de mon casier judiciaire puis je demander
qu'elle soit effacer?
que vas permettre le jugement? la valeur de l'amende?
que puis je esperer en prenans en compte mon age mon manque de revenus et mes
antecedant nul?

je vous remercie d'avance de vos reponse!

Par **Tisuisse**, le **26/03/2010** à **17:17**

Bonjour,

La réponse à votre première question va solutionner toutes les autres :

dois-je me faire accompagner d'un avocat ?
c'est OUI et c'est même votre intérêt si vous voulez limiter la casse.

Par **max**, le **28/03/2010** à **11:29**

merci d'avoir pris le temps de repondre!